

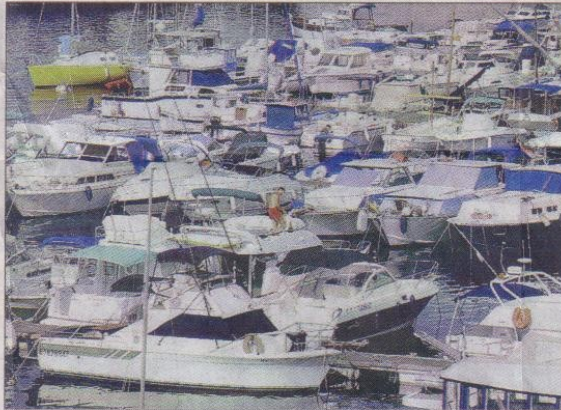
ENQUÊTE / Quatre personnes interpellées et deux placées en détention

Vaste trafic de permis bateau aux affaires maritimes

Par Romain Luongo
rluongo@laprovence-presse.fr

Une bonne bouteille de pastaga et tu l'as, ton permis!" Pendant de longues années, la rumeur circulait dans Marseille: pour obtenir le permis bateau, sans trop se fatiguer, il ne fallait guère plus qu'une bouteille d'alcool à remettre à qui de droit. Depuis lundi, cette rumeur a du plomb dans l'aile. Faute d'anisette, ce sont bien des billets de banque qui auraient circulé sous le manteau aux Affaires maritimes, l'administration chargée de délivrer les permis, en échange de ses faveurs. Le trafic, qui pourrait avoir perduré depuis 2004, porterait sur 500 permis attribués frauduleusement sur la seule année 2006.

Lundi, agissant sur commission rogatoire du juge d'instruction Béatrice Del Volgo, la brigade de recherche de la gendarmerie de Toulon a interpellé quatre personnes, dont une femme de 50 ans, adjointe au chef du service



► Le permis bateau est obligatoire dès lors que la puissance du moteur dépasse 6 chevaux. / PHOTO PATRICE MAGNIEN

dédié aux permis. Un examinateur de 63 ans aurait également été appréhendé sur place. Les deux, mis en examen pour corruption passive et complicité d'obtention induite de documents administratifs, ont finalement été placés en détention. Deux autres suspects ont également été arrêtés par les gendarmes. Il s'agit d'un docker de 53 ans et d'une femme, 66 ans, contractuelle dans

une école de formation. Ils jouaient le rôle de rabatteurs auprès de candidats désireux d'éviter les épreuves d'examen. La justice les a mis en examen des chefs de trafic d'influence et de corruption active, avant de les placer sous contrôle judiciaire. C'est un renseignement anonyme arrivé au parquet de Marseille, le 28 décembre 2006, qui a abouti à l'ouverture d'une informa-

DU NEUF EN 2008

Ceux qui ont profité du trafic et qui vont être obligés de repasser leur permis se frotteront à de nouveaux examens s'ils veulent continuer à piloter leur bateau. La réglementation en la matière change à compter de janvier, avec un examen théorique qui devrait se compliquer et une épreuve pratique désormais organisée comme un contrôle continu.

R.L.

tion judiciaire, avant que la gendarmerie n'ouvre son enquête. Les investigations doivent d'ailleurs se poursuivre, notamment pour préciser la durée du trafic et l'ampleur du préjudice. Les bénéficiaires de ces permis au rabais devraient quant à eux rapidement être contactés par les autorités. Ils devraient être invités à devoir repasser leur examen en bonne et due forme. ■